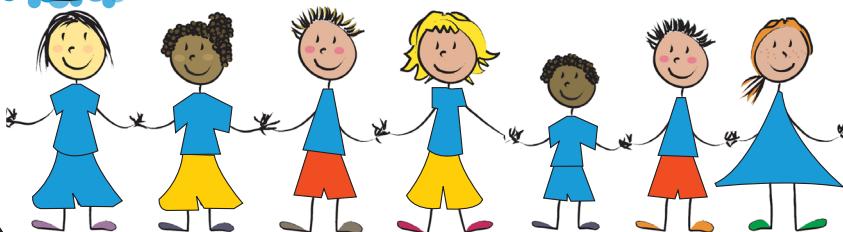


Centre Médico-Psycho Pédagogique de Pontivy / Guémené



Pour les enfants
et les adolescents
jusqu'à 20 ans



Qui sommes-nous ?

Le CMPP est un établissement de soins. Il accueille des enfants et adolescents de la naissance à 20 ans, qui connaissent un passage difficile ou sont en souffrance. Ces difficultés s'expriment souvent par des troubles du comportement ou de la scolarité.

L'action du CMPP

Différents types de prise en charge sont proposées au CMPP :

SOINS en orthophonie, en psychomotricité, de la psychothérapie.

ENTRETIENS psychologiques, avec les parents ou avec les membres de la famille.

GROUPES THERAPEUTIQUES avec des ateliers de jeux et d'expression, de lecture, de conte, d'écriture et d'art.

Seuls les parents sont habilités à inscrire leur enfant au CMPP. En cas de séparation des parents, l'exercice de l'autorité parentale demeure conjointe. C'est pourquoi nous travaillons avec les deux parents, tuteurs légaux.

Aucune action efficace n'est possible sans l'engagement réel et effectif de la famille et de l'enfant.

Le financement est pris en charge par l'Assurance Maladie.



L'équipe pluridisciplinaire de Pontivy et Guéméné

Directeur administratif

M. Erwann LE FRANC

Directeur médical -

Pédopsychiatre

Dr Thomas DUTOIT

Médecin

Dr Micheline LE MOIGNE

Psychologues

Mme Bénédicte AUMON

Mme Hélène LAURENT

Mme Rozenn LE BOURSICOT

Mme Marion TOULLERON

M. Laurent PROUFF

M. David THOMAS

Neuropsychologue

Mme Claudine ANSIEAU

Orthophonistes

Mme Claire JOUANNO

Mme Sabine HAMON

Mme Julie LAIGNIER

Mme Sarah LEBLOND

Psychomotriciennes

Mme Marion PELEARIGO

Mme Luna GUYONVARC'H

Mme Albane IPERT

Assistant social

M. Mathieu CORBEL

Secrétaires

Mme Nathalie PELLARD

Mme Marie-Christine GAINCHE

Mme Anne FERERE

Agent de service

Mme Anne LE DOUARIN



L'accompagnement proposé par le CMPP

1

Les secrétaires médicales du CMPP informent et procèdent à l'inscription de l'enfant par téléphone ou sur place. Ce contact est pris par les parents ou l'adolescent concerné, de leur propre initiative ou sur conseil de l'école, du médecin...

Le 1^{er} rendez-vous aura lieu avec l'un des trois médecins.

2

A l'issue du 1^{er} rendez-vous, le médecin peut proposer des bilans d'évaluation en orthophonie, psychomotricité, psychologie...

3

Après ces bilans, une réunion de synthèse permet de mettre en commun les observations de l'équipe au sujet de votre enfant.

Un échange entre les parents et un/des professionnel/s permet de restituer le compte-rendu des évaluations, de faire part de notre proposition de prise en charge et de convenir de ses modalités.

En fonction des disponibilités des intervenants, il peut exister un délai d'attente avant le début effectif de l'accompagnement. Cet accompagnement peut être ponctuel ou s'inscrire dans la durée. Les séances peuvent être régulières ou espacées.

4

En cours d'année, des réunions d'équipe et des rencontres périodiques avec les parents permettent de faire le point sur l'évolution de l'enfant afin d'ajuster la prise en charge nécessaire. L'arrêt de la prise en charge se décide en accord avec les parents et l'enfant / jeune.

Cette équipe de professionnels est soumise aux règles du secret professionnel. Elle a une mission de conseil, de prévention, de diagnostic et de traitement.



CMPP de Pontivy

8 rue Saint-Ivy
BP104 - 56303 PONTIVY CEDEX
 02 97 37 39 23 - 02 97 25 85 95
 cmpp.pontivy-guemene@lespep56.com

Permanence d'accueil sur place :
Lundi au vendredi de 8h30 à 17h

Antenne de Guémené

9 rue de Bellevue
56160 GUEMENE SUR SCORFF
 02 97 38 26 67

Accueil sur place :
Jeudi de 8h30 à 17h



Le CMPP de Pontivy / Guémené est géré par les PEP 56,
association pour l'Enfance et la Jeunesse en Morbihan.
www.lespep56.com